

DEC112663DAJ

Décision donnant délégation de signature à M. Raymond DUVAL, correspondant informatique et libertés

LE PRESIDENT,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain FUCHS aux fonctions de Président du CNRS ;

Vu la décision n°110992DAJ portant nomination de M. Raymond DUVAL aux fonctions de correspondant informatique et libertés (CIL) ;

DÉCIDE

Art. 1^{er} - Délégation de signature est donnée à M. Raymond DUVAL, correspondant informatique et libertés, à l'effet de signer, au nom du président du CNRS, les déclarations, les engagements de conformité, les demandes d'avis et les demandes d'autorisation des agents du CNRS déposés à la Commission Nationale de l'Informatique et des libertés.

Art. 2 - La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à Paris, 16 décembre 2011

Alain FUCHS